

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 56.409.182 euros

Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

384 256 095 R.C.S. MONT DE MARSAN

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 JUIN 2021

L'assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») de la société Europlasma, société anonyme au capital de 56.409.182 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de Cantegrit Est – 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095 (la « **Société** ») s'est tenue, sur seconde convocation, le 29 juin 2021 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique, 3-5 Allée des Lumières.

Les actionnaires ayant participé à l'Assemblée Générale ont réuni ensemble 1.777.023 actions sur les 24.114.613 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, soit 7,37% de ces actions.

L'Assemblée Générale étant convoquée sur seconde convocation, aucun quorum n'était requis. Elle a pu être régulièrement constituée et, en conséquence, valablement délibérer.

Le vote des résolutions a été réalisé sur la base des formulaires de vote par correspondance et de procuration reçus par la Société ainsi que des votes exprimés en séance par les actionnaires ou leur mandataire présents physiquement.

L'Assemblée Générale a adopté les cinq résolutions inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- **Résolution 1** : cette résolution a été adoptée avec un vote favorable de 99,99%. L'Assemblée Générale a approuvé les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- **Résolution 2** : cette résolution a été adoptée avec un vote favorable de 99,99%. L'Assemblée Générale a approuvé les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- **Résolution 3** : cette résolution a été adoptée avec un vote favorable de 99,99%. L'Assemblée Générale a décidé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (61.297.603,76) euros de la manière suivante :
 - Résultat de l'exercice :(61.297.603,76) €
 - Report à nouveau antérieur :..... (69.872.080,99) €
 - Affectation au poste Report à nouveau :..... (61.297.603,76) €
 - Report à nouveau après affectation : (131.169.684,75) €
- **Résolution 4** : cette résolution a été adoptée avec un vote favorable de 99,99%. L'Assemblée Générale a approuvé les conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et les conventions qui y sont mentionnées.

- **Résolution 5** : cette résolution a été adoptée avec un vote favorable de 99,99%. Elle donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité légales ou réglementaires.

Les résultats détaillés des votes et les réponses aux questions écrites sont disponibles sur le site internet de la Société dans la rubrique [« Assemblées Générales »](#).
